



Compte rendu de la séance du mardi 29 novembre 2022

Président : RICARD Louis
Secrétaire : RIGOBERT Cathy

Présents :
Monsieur Louis RICARD, Monsieur Lucien FERRAS, Monsieur Lucien SANS,
Madame Cathy RIGOBERT, Monsieur Jean-Louis SANS

Excusés :
Madame Annie CAMPASSENS

Ordre du jour:

- Modification des statuts du SDE
 - Modification des statuts du SIAHVA
 - Modification budgétaire n°1 - 2022
 - Voirie - Intégration parkings pour calcul DGF
 - ONF - Assiette coupes de bois 2023 Forêt de Fosses
- Questions diverses : Point budgétaire, SIVOM, CCAL, Eau, Travaux 2023, et autres sujets.

Délibérations du conseil:

Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie (DE 2022 025)

Approbation de la modification des statuts du SIAHVA (DE 2022 026)

Vote de crédits supplémentaires - Estensan (DE 2022 027)

Intégration des parkings dans la longueur de voirie communale (DE 2022 028)

ONF - État d'assiette Coupes de bois 2023 (DE 2022 029)

Questions Diverses :

- Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) :

Les travaux d'enfouissement des lignes au chemin de Raspides auront lieu au printemps 2023, ainsi toutes les lignes seront enfouies. En outre, la mairie a sollicité le SDE pour la rénovation ou le changement des candélabres du boulodrome et leur expertise pour la rénovation thermique de la mairie.

L'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures est effectif depuis début octobre à la satisfaction quasi générale des habitants. Toutefois, des observations

par mail par une personne ont été faites à Monsieur le Maire sur le déroulement de la procédure et son manque de communication.

Le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public a été décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2022, inscrit dans le compte-rendu et publié le 31 août 2022 sur le site internet de la commune. L'arrêté du Maire du 14 septembre 2022 a été affiché au greffe et publié sur le site internet le même jour.

Dès que le SDE a fixé la date d'intervention, celle-ci a été affichée au greffe et tous les conseillers municipaux ont été immédiatement avisés par mail ou par SMS. Les conseillers municipaux présents approuvent et confirment à l'unanimité les explications du Maire.

Pour clore le débat sur une touche humoristique, Monsieur le Maire indique, qu'afin d'améliorer la communication, il se demande si, comme dans l'ancien temps, il ne devrait pas prendre le képi et le tambour du garde champêtre pour annoncer dans tout le village les nouvelles municipales.

- Syndicat Intercommunale d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure (SIAHVA) :

Les tarifs de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) ont été modifiés. Pour une surface de 0 à 135 m², la PAC sera de 6 900 €. Au delà de 135 m², une somme de 130 €/m² sera facturée.

Le Comité Syndical a validé les travaux d'extension du réseau d'assainissement pour Estensagnet et l'appel d'offre va être lancé. L'estimation des travaux s'élève à 160000 € avec un reste à charge pour le SIAHVA de 96 000 € environ.

Pour les constructions existantes avec un assainissement non collectif (ANC) conforme, aucune PAC ne sera exigée. Pour les autres, la PAC s'élèvera entre 3450€ et 6900 €.

- SIVOM Haute Vallée d'Aure :

La modification des statuts à venir pour l'adhésion de la commune de Bazus-Aure au SIVOM et des communes de Guchen et Tramezaygues pour la gestion de la base de loisirs d'Agos.

La convention de déneigement du village par la SARL Fines a été reconduite.

- Communauté des Communes Aure-Louron (CCAL) :

La collecte des ordures ménagères va être entièrement transférée au SMECTOM . Cela aura pour conséquence une uniformisation des taux des ordures ménagères.

Pour mémoire et pour la commune d'Estensan, le taux 2021 était de 12.76%, celui de 2022 est de 8.30 % (utilisation cagnotte du pôle de la Haute Vallée d'Aure).

Celui de 2023 devrait être sensiblement le même que 2021.

La Commission des Finances de la CCAL dont le Maire est président travaille sur ces taux d'ordures ménagères et ceux des autres taxes pour modérer au maximum toute augmentation en 2023.

- Divers :

Le Maire est en attente des différents devis pour les travaux 2023. L'entreprise CELOTTI terminera en début d'année les travaux de peinture de l'église, que Mme la Sous-Préfète souhaite venir visiter.

Le repas des seniors (personnes de plus de 65 ans résidentes permanentes ou inscrites sur la liste électorale) aura lieu le samedi 10 décembre et sera pris en charge par le SIVOM.

Le Noël des enfants sera organisé par la commune d'Azet le samedi 10 décembre pour les enfants des communes d'Azet, Ens, Estensan, Camparan et Grailhen. Le recensement INSEE de la population aura lieu sur la commune d'Estensan du 19 janvier au 25 février 2023. Votre agent recenseur sera Mme TRICHE Priscilla, qui est également votre secrétaire de Mairie.



Le Maire,
Louis RICARD

